

# BON DE COMMANDE D'ORGANISATION DE CEREMONIE FAMILIALE

## AU BIZERTA RESORT

N° ..... /201 1

Monsieur :  
CIN N° :  
N°tel. : N°portable :  
Adresse actuelle :  
Adresse du travail :  
Date de la cérémonie :  
Lieu :  
Salle : Utique  Ichkeul  Zama   
Kahena  Bar Hypo  Club Hypo   
Nom et prénom du bénéficiaire :  
N°tel : N°portable :

### DETAILS DE LA MANIFESTATION

L'hôtel Bizerta Resort organise pour le compte du client une cérémonie de :

- Mariage
- Outya
- Circoncission
- Autres

Comportant les prestations suivantes :

- ✓ Mise en place pour 500 pax
- ✓ Mise à la disposition : un responsable, quatre serveurs, un agent de sécurité
- ✓ Mise en marche de la climatisation de **20h00 à 01h00**
- ✓ Mise à la disposition d'une salle pour le dépôt des boissons et des gâteaux.
- ✓ Les verres à eau, verres à jus, assiettes et couverts seront fournis au commendataire suivant sa demande et facturé d'après la liste des prix ci jointes. Tous casses ou manques seront facturés d'après cette liste.
- ✓ Tout équipement pour la sonorisation de la troupe et autres sont à la charge du client
- ✓ La décoration du podium et de la scène sera à la charge du commendataire.
  - Forfait de : .....DT
  - Folio N° : .....
  - Quittance N° : .....
  - Arrhe à payer de : .....DT
  - Reste à payer : .....DT
  - Solde à payer : .....DT

Ce bon de commande est sujet aux conditions d'organisation imprimée ci-dessous qui forment partie intégrante. Le client reconnaît qu'il a lu et compris les dits termes et conditions.

## CONDITIONS D'ORGANISATION

**Article 1 :** 50% du montant global susmentionné doit être réglé à la remise du bon de commande, le solde **15 jours** avant la date de la cérémonie.

En cas d'annulation du présent bon de commande le client, l'hôtel se réserve le droit de l'annuler sans préavis, ni responsabilité aucune envers le client. Le montant payé par le client sera retenu par l'hôtel pour dommage et intérêts.

L'hôtel n'est pas tenu responsable si la cérémonie ne peut avoir lieu pour des cas de force majeure indépendamment de sa volonté. Et dans ce cas, l'hôtel proposera une autre date. Si les deux parties n'arrivent pas à un accord, l'hôtel remboursera le montant versé par le client.

**Article 2 :** la salle est mise à la disposition du client de 20h30 à 01h00 du matin. Le client consent à consommer sa réception en temps voulu et à libérer la salle à l'heure indiquée sur le présent bon de commande : 01h 00 du matin.

**Article 3 :** le commanditaire est autorisé à apporter des boissons alcoolisées à l'hôtel en contre partie d'un paiement de droit de bouchon à raison de 30dt par bouteille.

**Article 4 :** Les invités du client seront sous sa responsabilité à l'intérieur de la salle.

**Article 5 :** les parents sont appelés à surveiller leurs enfants durant la cérémonie et en particulier en cas où ils quittent la salle de la cérémonie.

**Article 6 :** en dehors de la salle, l'hôtel se réserve le droit de refuser et d'interdire l'entrée à toute personne répréhensible, sans avoir à se justifier. L'hôtel décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 7 :** le client est tenu d'utiliser l'axes désignés par l'hôtel pour les entrées et sorties des personnes invitées.

**Articles 8 :** le client est tenu responsable de tout dégât causé par lui-même, par ses invités (y compris les enfants) dans la salle ou dans tout autre endroit de l'hôtel.

**Article 9 :** le client mènera à bien la cérémonie conformément au règlement de l'hôtel et aux lois en vigueur. Il est responsable de l'ordre de la salle et du bon déroulement de la cérémonie.

**Article 10 :** les consommations sodas, eau minérale, gâteaux pour la soirée seront acceptés à l'hôtel à partir de 12h00 le jour de la cérémonie.

**Article 11 :** l'enlèvement des bouteilles vides, plateaux, fauteuil de la mariée et toute autre affaire doit être effectué immédiatement à la fin de la cérémonie.

**Article 12 :** le commanditaire est tenu d'informer 7 jours à l'avance la direction de l'hôtel du nom de la troupe, du nombre des participants et de son matériel (les troupes de mezoued ne sont pas acceptés à l'hôtel).

Les prestations demandées par la troupe seront facturées au client.

**Article 13 :** pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes dans la salle ne doit en aucun cas dépasser les 500 personnes. L'hôtel décline toute responsabilité en cas d'incident et au cas où ce nombre sera dépassé.

**Article 14 :** le client est tenu d'avoir les autorisations préalables au près des autorités locales.

**Article 15 :** le bon de commande n'est pas cessible.

**Article 16 :** l'hôtel Bizerta Resort délivre à la signature de ce bon de commande une lettre de confirmation qui fait foi de reçu dont le présent bon de commande est partie intégrante.

### LE CLIENT

*Lu et Approuvé*